



DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 D P 0 3 0 2 8 1 2 2 N 0 0 4 2 Dossier : DP 030281 22 N0042 Déposé le : 04/10/2022 <u>Nature des travaux</u> : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE LA MAISON COTÉ SUD. <u>Adresse des travaux</u> : 14 RUE DU MOULIN 30730 SAINT MAMERT DU GARD <u>Références cadastrales</u> : 0020B1755	 1 1 0 0 0 0 0 2 0 5 4 1 <u>Demandeur</u> : MONSIEUR WITTRANT JEAN-GEORGES 14 RUE DU MOULIN 30730 SAINT MAMERT DU GARD <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : ----
Zone UC Surface de plancher créée : m ²	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,

DÉCIDE

Article unique

La **DP 030281 22 N0042** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage : - de l'avis de dépôt : 06/10/2022 - de la décision en mairie : Date de transmission au Préfet ou à son délégué :	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le 26/10/22 LE MAIRE   Madame Catherine BERGOGNE
--	--

La présente décision est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive. Un avis de recouvrement vous sera transmis ultérieurement par les services fiscaux.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.